

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1905)
Heft: 53

Artikel: L'Exposition de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses
Autor: Burckhardt, Albert / Bouvier, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Proposition de la section de Zurich, au sujet de la Ligue pour la beauté. — La section de Zurich propose que notre Société en corps adhère à cette Ligue. Le Comité central n'est pas d'avis de prendre à ce sujet une décision qui engage toute la Société, et il propose de laisser une démarche de ce genre à l'initiative individuelle.

Propositions de la section de Zurich : Transformation et extension du journal. — Il s'agirait de faire fusionner l'*Art suisse* avec les *Mitteilungen* publiées par le *Kunstverein* suisse ; puis, d'autre part, de proposer l'*Art suisse*, ainsi renforcé, comme organe de la Ligue pour la beauté qui vient de se fonder ; ceci afin de fortifier le journal, en lui fournissant de la matière intéressante, des collaborateurs et des moyens d'action, tout en déchargeant le Comité central du poids de la rédaction. Le Comité central n'est pas en état de donner un préavis sur cette proposition. En particulier il manque de renseignements sur les *Mitteilungen* du *Kunstverein* suisse. Il invite la section de Zurich à apporter sur cette question des propositions précises, qui seront soumises à l'Assemblée générale.

Proposition de la section de Zurich : Réception des candidats. — On trouvera le contenu de cette proposition dans la lettre de la section de Zurich, insérée dans le présent numéro. La question qu'elle soulève a déjà été souvent et longuement discutée. Tout en reconnaissant que les raisons alléguées par nos collègues de Zurich sont parfaitement fondées, nous ne croyons pas que la question soit d'importance suffisante pour qu'on entreprenne la révision d'un règlement qui a coûté beaucoup de peine à élaborer.

Proposition de la section de Zurich : Admission de membres étrangers dans la Société. — Le Comité central ne peut se rallier à cette proposition, qui, elle aussi, a été souvent discutée et toujours repoussée, l'opinion ayant toujours prévalu que l'adopter serait compromettre le caractère vraiment suisse qui doit rester celui de la Société.

**Liste des candidats présentés
à l'Assemblée générale des 24-25 Juin 1905,
à Berne.**

Section de Berne.

Beyer, Hans, peintre, Berne.
Brache, peintre, Berne.
Cardinaux, Émile, peintre, Berne.
Eichmann, Alfred, peintre, Berne.
Engel, Werner, peintre, Berne.
Fenz, Werner, Vevey.
Gorgé, Willy, peintre, Berne.

Hänny, Karl, sculpteur, Berne.
Huggler, Hans, sculpteur, Brienz.
Joss, Walter, architecte, Berne.
Indermühle, Karl, architecte, Berne.

Section de Zurich.

Baldin, Hermann, sculpteur, Zurich.
Pfenninger, Alfred, peintre, Zurich.

Section de Paris.

Waldmann, Oscar, sculpteur, Paris.
Sandoz, peintre, Paris.
Chollet, peintre, Paris.
Wurtz, Hermann, Paris.
Blatter, peintre, Paris.
Blanchet, peintre, Paris.

Section de Lucerne.

Stoll, Frédéric, sculpteur-orfèvre, Paris.

Section de Genève.

Monnard, peintre-décorateur, Genève.
Mégard, peintre-graveur, Genève.
Hugonnet, peintre, Genève.
Otth, Aloïs, sculpteur, Genève.

L'Exposition

DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS
ET ARCHITECTES SUISSES

Il y a eu à ce sujet entre le Comité central et la « Société artistique » de Bâle l'échange de lettres suivant :

BASLER KUNSTVEREIN

Bâle, le 26 avril 1905.

Monsieur Paul Bouvier,
Vice-Président de la Société des Peintres, Sculpteurs
et Architectes, Neuchâtel.

Monsieur,

M. Sarasin-Schlumberger, Président de notre « Société artistique » de Bâle, m'a remis votre honorée du 20 courant pour me mettre d'accord avec vous, au sujet de l'exposition de votre Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, que vous désirez arranger dans notre Kunsthalle.

Je vous dirai que toutes les expositions qui se font dans notre Kunsthalle doivent passer sous le nom du « Kunst-

verein de Bâle », et nous ne pouvons céder à personne les locaux pour expositions sous le titre de « louage ».

Nous avons justement l'intention d'arranger nous-mêmes une exposition de tableaux de peintres suisses, et beaucoup de vos membres auront reçu notre invitation pour le mois *d'octobre prochain* (qui serait aussi votre terme).

Nous sommes bien disposés à retirer nos invitations par une autre circulaire à tous nos invités, et à vous laisser, en remplacement, arranger votre exposition de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses aux conditions suivantes :

1. Nous vous céderons gratuitement *la grande salle* au deuxième étage de la Kunsthalle, avec *la petite salle attenante*, qui serait réservée aux aquarelles, et au premier étage, *la salle moyenne* ; en somme, tout ce que nous possédons en fait de locaux disponibles.

2. Nous recevrons les tableaux et en paierons le transport simple depuis la frontière suisse jusqu'à Bâle, sans assurance contre les accidents possibles du transport.

Les frais de retour des tableaux aux destinataires seront à la charge de votre Société.

3. Nous payerons *la main d'œuvre* et tout le service durant l'exposition.

4. Vous aurez à payer l'assurance contre l'incendie pour la somme dépassant la valeur de fr. 200,000.

Nous sommes toujours assurés pour cette dernière somme, et vous n'aurez à votre charge que l'excédent de cette somme.

5. Si vous désirez des fleurs ou d'autres décorations dans les salles, ce sera à vos frais, comme aussi les frais de catalogues, insertions, etc., s'il y a lieu.

6. L'exposition sera annoncée sous le nom de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, mais vous ne pourrez exiger aucune entrée. Nos abonnés ont toujours l'entrée libre, et les non-abonnés paient 50 centimes, qui passent dans notre caisse, comme aussi le 5 % de commission que vous aurez à nous payer sur chaque vente.

7. Vous vous chargerez personnellement du placement des tableaux dans les salles, ou bien vous nous enverrez deux de vos peintres pour le diriger, afin que tous soient contents et que nous n'ayons pas de réclamations.

Nous croyons que ces conditions sont très acceptables, et si vous voulez visiter les locaux, nous vous les montrons avec plaisir. Dans l'attente d'une prompt réponse, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées.

p. p. Société artistique de Bâle,

Albert BURCKHARDT, chargé des expositions.

Neuchâtel, 1^{er} mai 1905.

Monsieur Albert Burckhardt,
Kunsthalle, Bâle.

Monsieur,

Merci pour la réponse à ma lettre. Je crois qu'il y aura moyen de s'entendre.

Seulement, permettez-moi de vous faire observer que je n'oserais guère présenter à la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses un projet financier dans lequel le total des entrées passerait à l'administration de la Kunsthalle, parce que nous n'avons absolument aucun autre moyen de couvrir nos frais ; ces frais seront restreints, je le veux bien, puisque vous vous chargez à peu près de tout, mais avec l'expérience que j'ai des expositions, je prévois un déficit certain pour le côté des artistes.

1. En conséquence, vous voudriez bien mettre à l'étude une nouvelle proposition, en prenant par exemple comme base que le Kunstverein aurait trois cinquièmes des entrées et la Société des artistes suisses deux cinquièmes ; je crois la chose bien raisonnable, car, voyez-vous, une exposition comme celle-là vous amènera sensiblement plus de visiteurs qu'une exposition ordinaire, et cela d'autant plus qu'elle sera la première du nouvel état de choses, c'est-à-dire des artistes faisant par eux-mêmes, sans le secours des subventions de la Confédération.

Il s'y attachera une grande affaire de curiosité ; il est à prévoir qu'on y viendra beaucoup et qu'avec vos trois cinquièmes et nous avec nos deux cinquièmes il y aura un bénéfice pour chacun.

2. Vous aurez l'obligeance ensuite de voir en quel sens vous pourriez modifier également la question de la commission prise sur les objets d'art vendus.

La Société n'admettra jamais non plus de ne percevoir aucune espèce de taxe sur ce qui se vendra ; voyez, si avec trois cinquièmes également de votre côté et deux cinquièmes du nôtre, nous ne serions pas dans le vrai moyen de tout concilier.

3. Pour présenter la chose à nos collègues, il serait très important que vous nous disiez sur combien de mètres linéaires nous pouvons compter en cimaise.

1° Pour la peinture à l'huile ; 2° pour les aquarelles, pastels et dessins.

4. Le placement serait fait suivant notre habitude par des membres de la Société, auxquels on pourrait adjoindre des représentants du Kunstverein de Bâle.

*

Voilà les quelques points qui nous restent à discuter. En y mettant de la bonne volonté des deux côtés, je ne doute pas que nous arrivions à nous entendre.

Vous n'aurez pas de peine à vous rendre compte que devant les frais qui nous incomberont : Frais de retour

des œuvres d'art à destination ; d'assurance pour la plus-value au-dessus de 200,000 francs ; d'affiche artistique ; de décoration des salles ; de catalogue et d'insertions ; que devant ces frais nous resterions complètement désarmés, si une partie des entrées et du % sur les ventes ne nous restait pas. Lausanne a fait l'automne passé un nombre d'entrées extraordinaire ; nous n'en aurons pas autant, c'est probable, mais enfin je ne crois pas me tromper de beaucoup en disant que nous en aurons un plus grand nombre qu'aux expositions habituelles.

*

Vous voudrez bien, Monsieur, étudier les quelques points à discuter et me communiquer l'impression de votre Comité.

Agrérez, je vous prie, mes salutations empressées.

P. BOUVIER,

*Vice-Président de la Société des Peintres,
Sculpteurs, et Architectes suisses.*

BASLER KUNSTVEREIN

Bâle, le 3 Mai 1905.

Monsieur Paul Bouvier,
Vice-Président de la Société des Peintres
et Sculpteurs suisses, Neuchâtel.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre honorée du 1^{er} mai, par laquelle vous m'exposez l'état de la Caisse de votre Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, avec laquelle il n'y a réellement pas grand'chose à entreprendre !

Notre Commission, à laquelle j'ai communiqué votre lettre, désire vous rendre les choses plus faciles, et je vous fais donc la proposition suivante :

1. Nous payerions tous les frais de transport, mais sans remboursements perçus, aller et retour, depuis la frontière suisse et jusqu'à la frontière suisse, pour les tableaux acceptés par votre Jury, *mais pas pour les tableaux refusés.*

2. Nous prendrions à notre charge le placement des tableaux aux parois, comme aussi la décoration, qui consisterait en quelques lauriers, que nous mettrions dans les coins de la salle, comme toujours.

3. Nous payerions l'assurance entière contre l'incendie, les catalogues et les insertions dans les journaux.

4. L'affiche artistique seulement serait à votre charge.

5. Nous ne pouvons pas vous accorder une fraction ni de l'entrée, ni de la commission (du reste tous les deux ne vous paieraient pas vos frais), cette condition étant tout à fait contre nos usages.

6. Si vous avez besoin d'une commission, vous n'avez qu'à calculer 5 % *extra* sur les ventes, outre les 5 % que nous nous réservons.

7. La place que nous vous accordons gratuitement comprend les salles indiquées dans ma première lettre, et l'on ne peut y faire aucun changement avec des parois provisoires, etc., etc.

Je vous remets un petit plan de ces salles et de leurs dimensions.

Si votre Société devait refuser ces conditions, nous regrettons de devoir vous prévenir que dans ce cas nous devrions renoncer au plaisir de loger cette exposition.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

p. p. Basler Kunstverein,

Albert BURCKHARDT.

Jury de l'Exposition internationale de Munich.

Voici la composition de ce Jury, dont les trois premiers membres ont été élus par la Commission fédérale des Beaux-Arts, les autres par les Exposants :

1. W.-L. Lehmann, peintre, commissaire suisse, président.
2. Ch. Giron, peintre.
3. Albert Welti, peintre.
4. Filippo Franzoni, peintre.
5. Max Buri, peintre.
6. Gustave de Beaumont, peintre.
7. Gustave Jeanneret, peintre.
8. Giovanni Giacometti, peintre.
9. Ferdinand Hodler, peintre.
10. Hugo Siegwart, sculpteur.
11. James Vibert, sculpteur.

Exposition à Neuchâtel.

Le dimanche 30 avril s'est ouverte, à Neuchâtel, l'Exposition bisannuelle de la Société des Amis des Arts, aux galeries Léopold Robert. L'arrangement des trois salles de peinture, récemment remises en état, fait honneur aux organisateurs ; les œuvres des peintres neuchâtelois, auxquels sont mêlés quelques invités du dehors, s'y présen-